



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 2 décembre 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation mineure à l'article 6.39.1 3°b) qui stipule qu'un stationnement pour une habitation jumelée ne peut empiéter de plus de 1,2m en façade du bâtiment alors que le stationnement empiète de 4m en façade du bâtiment.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-16 et comprend le lot numéro 6 515044 du cadastre du Québec.
Le numéro civique est le 23-25, rue St-Pierre à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 28^{ème} jour d'octobre 2024

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier